



URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de certificat d'urbanisme n° 2 introduite par la SPRL BUREAU D'ETUDES « CART » dont le siège est établi Rue de Monin, 60 à 5362 ACHET pour un bien sis Rue aux Renards, et cadastré sous Ramillies, 1^{ère} Division Ramillies-Offus, Section D, nos 71h, 115e et 158d.

Le projet consiste à **CREER DEUX LOTS NON BATIS DESTINES A L'HABITATION.**

La demande est soumise à l'enquête publique visée aux articles D.VIII.7 et suivants en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial et présente les caractéristiques suivantes :

La demande déroge à la destination de la zone agricole visée à l'article D.II.36 :

- la demande n'a pas de finalité agricole, le demandeur n'est pas agriculteur.

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête
21/12/2018	02/01/2019	Administration communale Le 18/01/2019 à 10h00

Le dossier peut être consulté **durant la période d'enquête** au Service Urbanisme de l'Administration communale de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies :

- les lundis et vendredis de 8h00 à 12h00, sans rendez-vous
- les mardis, mercredis et jeudis de 8h00 à 16h00, **sur rendez-vous uniquement***
- une permanence se tiendra les jeudis 03/01, 10/01 et 17/01 de 16h00 à 20h00, **uniquement sur rendez-vous***

* Les rendez-vous doivent être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Urbanisme, uniquement par téléphone au 081/43.23.46 (les demandes de rendez-vous par mail ne seront pas prises en compte). Pour les consultations après 16h00, les permanences sont supprimées si personne n'a pris de rendez-vous.

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet auprès de l'agent communal désigné à cette fin.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser à l'attention du Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies
- par télécopie au 081/43.23.41
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@commune-ramillies.be
- remises au Service Urbanisme de l'Administration communale

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés, ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

À Ramillies, le 20/12/2018

Par le Collège,

La Directrice générale,

Ch. MOTTART



Le Bourgmestre,

J.-J. MATHY

N.B. : En cette période de fin d'année, nous vous conseillons vivement de vous informer des heures d'ouvertures de l'administration par téléphone ou via le site internet avant de vous y présenter.